



Grille d'évaluation de la labellisation Alsace Excellence

Version 9 janvier 2023



INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise :		à renseigner
Taille de l'entreprise :	Entreprise jusqu'à 20 salariés	à renseigner
Type d'évaluation :	Entreprise de production - évaluation initiale	à renseigner

EXAMEN DES PREREQUIS : (Ces éléments sont à joindre au dossier de candidature)

		Contrôle prérequis
Autorisations administratives à jour	Entreprise : extrait du registre Kbis ou inscription à la Chambre de commerce ou des métiers	
	Immatriculation INSEE (SIRET et NAF)	
Respect de la réglementation	Documents prouvant que l'entreprise est à jour vis-à-vis de ses obligations fiscales (impôts, taxes)	
	Engagement à respecter la législation en vigueur	
Autorisations d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile	
	Attestation d'assurance professionnelle	

MODE D'EMPLOI GRILLE D'EVALUATION :

Le référentiel Alsace Excellence est composé d'un chapeau "gouvernance et parties prenantes" puis de 4 piliers thématiques : engagement sociétal et territorial, éthique sociale, responsabilité environnementale, performance économique. Chacun de ces thèmes est composé de plusieurs critères et peuvent être de deux types :

- des **critères "progressifs"** : échelle de niveau avec attribution de 1 à 4 points selon le niveau rempli
- des **critères "cumulatifs"** : points qui s'additionnent et se cumulent, sans échelle de niveau

Pour obtenir le label, l'entreprise devra :

- **répondre à minima aux NIVEAUX OBLIGATOIRES** des critères concernant la **gouvernance et les parties prenantes**
- **obtenir à minima LA MOYENNE dans chacun des 4 piliers thématiques.**

Un ou deux points "**bonus**" **par pilier** peuvent être ajoutés par l'auditeur pour des actions complémentaires et significatives mises en place par l'entreprise et allant au delà des critères pris en compte par la grille. Quelques exemples sont donnés à titre indicatif.

Lecture et remplissage de la grille :

Les colonnes grisées du tableau sont à compléter par l'entreprise :

- « **normes** » : Pour les entreprises disposant déjà d'une certification, normes de type ISO ou autre démarche qualité validée par un audit externe, indiquer dans cette case la norme qui vous permet de remplir le critère (des exemples d'équivalences sont déjà renseignés)
- « **exemples d'éléments de preuve** » : A l'appui des exemples disponibles (liste non exhaustive), renseigner dans cette case les éléments de preuve dont dispose l'entreprise pour justifier du critère. Les éléments de preuve et réponses complètes ne sont pas à joindre à la grille d'autoévaluation au moment de la candidature mais devront être disponibles pour l'auditeur.
- « **niveau retenu** » : Reporter dans cette case, le niveau atteint (selon le barème « niveau » donné à côté du critère). Le calcul du nombre de points total se calculera automatiquement.

Certains termes, signalés par un (*) dans la grille sont explicités dans le lexique sur le dernier onglet de ce document.

Système d'équivalences pour les entreprises déjà titulaires de normes ou certifications :

Des équivalences peuvent permettre à l'entreprise de valider certains critères d'office et ne feront pas l'objet d'un examen lors de l'audit. Ces équivalences sont précisées dans la grille (colonne "normes"). Le nombre de points de la caractéristique est systématiquement attribué. Parmi les normes reconnues (peut être amenée à évoluer) : ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001, ISO 45001.

Pour les entreprises multi-sites :

Le label portant sur l'excellence de l'entreprise, **le niveau doit être atteint pour l'ensemble des sites pérennes que l'entreprise possède en Alsace** (sauf sites saisonniers). Il n'est de ce fait pas possible d'exclure l'un des sites de la labellisation. **La grille d'évaluation est à compléter pour chacun des sites.**





Le seuil minimal de points est à remplir pour chacun des sites bénéficiaires en vue de l'obtention du label. Si la réponse à certains critères est commune, elle peut être centralisée pour plusieurs sites.

L'audit, quant à lui, sera effectué au siège (ou site principal) + 1 site sélectionné par l'auditeur. Le choix du site à auditer relève de la responsabilité de l'auditeur ; il prendra en considération pour cela, le volume de production, le type d'activité, le niveau de risque de l'activité et/ou les résultats de l'autoévaluation le cas échéant.

Prise en compte de la taille ou typologie d'entreprise pour certains critères :

Le système de notation de la grille prend en considération la taille de l'entreprise (jusqu'à 20 salariés/entreprises de plus de 20 salariés), des points bonus étant octroyés aux petites structures pour des critères plus complexes à obtenir. Ces points bonus ne sont pas pris en considération dans le seuil minimal de points à atteindre. La typologie des entreprises (de production / de services) est également prise en compte, certains critères devenant inapplicables pour les entreprises de services.

Voici un récapitulatif du potentiel de points atteignables et requis pour chacun des piliers, en fonction de la taille et du type d'entreprise :

	Gouvernance et parties prenantes	Caractéristiques sociétales et territoriales	Caractéristiques sociales	Caractéristiques environnementales	Caractéristiques économiques	
						
	Nombre de points possibles	Nombre minimal de points requis / nombre de points possibles	Nombre minimal de points requis / nombre de points possibles	Nombre minimal de points requis / nombre de points possibles	Nombre minimal de points requis / nombre de points possibles	
Entreprise de production	28	11/21	14/28	15/30	14/28	
Entreprise de service	28	10/20	14/28	15/29	14/28	
Pour les entreprises en renouvellement :	Entreprise de production	28	12/23	14/28	15/30	14/28
	Entreprise de service	28	12/22	14/28	15/29	14/28

GOVERNANCE ET PARTIES PRENANTES



STRATEGIE DE L'ENTREPRISE ET VISION DU DIRIGEANT

Caractéristique	Détail de la caractéristique	Exemples d'éléments de preuve	Niveau	équivalences normes	Éléments de preuve de l'entreprise	Niveau retenu	
I. La vision du dirigeant	I.1. Le dirigeant a défini et formalisé sa vision (*)	Présentation de la vision	3 (niveau obligatoire) 1 point bonus pour les petites entreprises			0	
II. Les valeurs de l'entreprise	II.1. Les valeurs (*) de l'entreprise ont été définies	Présentation des valeurs	2 (niveau obligatoire) 1 point bonus pour les petites entreprises			0	
	II.2. Les valeurs de l'entreprise ont été définies en impliquant les salariés	Réunions, groupes de travail	1			0	
	II.3. Les valeurs de l'entreprise sont communiquées en interne et partagées	Présentation des valeurs	1			0	
III. La raison d'être de l'entreprise	III.1. La direction a défini et formalisé la raison d'être (*) de l'entreprise		1			0	
	III.2. La raison d'être est communiquée en externe	Support / moyens de communication	2				
	III.3. La raison d'être figure dans les statuts de l'entreprise	Statuts de l'entreprise	3				
IV. La stratégie de l'entreprise	IV.1. Il existe une projection formalisée de l'entreprise : CA, volume de vente, investissements, etc. de préférence pluriannuelle (à 3 ans)	Document de présentation	1 (niveau obligatoire) 1 point bonus pour les petites entreprises	ISO 9001/ ISO 14001 / ISO 45001 / ISO 50001		0	
	IV.2. L'entreprise a formalisé des objectifs, des plans d'actions et des indicateurs	Document de présentation, mail, courrier, affiche...	1	ISO 9001/ ISO 14001 / ISO 45001 / ISO 50001		0	
	IV.3. L'entreprise a diffusé les objectifs, les plans d'actions et les indicateurs de suivi auprès des collaborateurs. L'entreprise s'assure de la bonne compréhension des enjeux et de l'implication de chacun.	Document de présentation des objectifs, plans d'action associés, tableau de suivi des indicateurs...	1	1	ISO 9001/ ISO 14001 / ISO 45001 / ISO 50001		0
	IV.4. L'entreprise assure le suivi des objectifs, plans d'actions et indicateurs	Suivi des indicateurs	1	1	ISO 9001/ ISO 14001 / ISO 45001 / ISO 50001		0
V. L'entreprise associe ses salariés à sa stratégie	V.1. Les suggestions des collaborateurs sont encouragées	Boîte à idées, réunions, ...	1			0	
	V.2. L'entreprise encourage et favorise l'expression des salariés, la remontée des informations en interne	Comités, séminaires, ateliers...	1			0	
	V.3. L'entreprise implique ses salariés dans les réflexions stratégiques	Réunions, modèles de coconstruction, séminaires...	1			0	
	V.4. L'entreprise valorise les actions issues des remontées des collaborateurs		1			0	
VI. L'entreprise valorise ses actions RSE au travers la démarche Alsace Excellence	VI. 1. La direction a défini et formalisé ses engagements RSE et Alsace Excellence, notamment sur le plan éthique, responsable et durable		2			0	
	VI.2 L'entreprise assure le suivi de sa démarche Alsace Excellence et déploie une démarche d'amélioration continue	groupe de suivi, revue annuelle, plan d'actions...	2			0	

RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Critère	Détail des critères	Exemples d'éléments de preuve	Niveau	équivalences normes	Éléments de preuve de l'entreprise	Niveau retenu
VI. L'entreprise entretient ses relations avec ses parties prenantes	VII.1. L'entreprise a identifié ses parties prenantes (*)	Mapping / cartographie des parties prenantes, ...	1 (niveau obligatoire) 1 point bonus pour les petites entreprises			0
	VII.2. L'entreprise a identifié les parties prenantes clés pour son activité	Mapping / cartographie des parties prenantes, ...	2			
	VII. 3. L'entreprise a défini ses relations avec ses parties prenantes clés, les enjeux, risques et opportunités	Mapping / cartographie des parties prenantes, ...	3			
	VII.4. L'entreprise adapte sa stratégie en fonction des attentes de ses parties prenantes clés		4			
VII. L'entreprise s'engage vis-à-vis de ses parties prenantes	VIII.1. L'entreprise formule ses engagements vis-à-vis des parties prenantes clés		2			0

BONUS : éléments pour aller plus loin / peuvent être valorisés par l'auditeur :

Exemples :	L'entreprise dispose d'un plan de continuité d'activité
	L'entreprise s'appuie sur les performances des collaborateurs en terme de RSE (ex. les inclut dans l'intéressement)
Autres initiatives :	

maximum 2 points

POINTS BONUS :

0

TOTAL POINTS OBTENUS :

0

Nombre de points maximum atteignables :

28

Pourcentage de critères remplis :

0%

PILIER : ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET TERRITORIAL



Caractéristique	Détail de la caractéristique	Exemples d'éléments de preuve	Niveau	équivalences normes	Éléments de preuve de l'entreprise	Niveau retenu
1. L'entreprise est ancrée en Alsace	1.1. L'entreprise assure une fonction R&D en Alsace	Statuts, éléments juridiques, KBIS	1			0
	1.2. L'entreprise dispose de son siège national ou Europe en Alsace	Statuts, éléments juridiques, KBIS	2			
	1.3. L'entreprise dispose de son siège en Alsace	Statuts, éléments juridiques, KBIS	3			
2. L'entreprise investit en Alsace	2.1. L'entreprise a investi (Bâtiment, matériel, immatériel) jusqu'à 3% du CA moyen des 3 derniers exercices	Compte de résultat, factures	1			0
	2.2. L'entreprise a investi (Bâtiment, matériel, immatériel) entre 3% et 5% du CA moyen des 3 derniers exercices	Compte de résultats, factures	2			
	2.3. L'entreprise a investi (Bâtiment, matériel, immatériel) plus de 5% du CA moyen des 3 derniers exercices	Compte de résultats, factures	3			
3. L'entreprise fait appel à des fournisseurs / prestataires en Alsace	3.1. L'entreprise a identifié les fournisseurs/prestataires en Alsace nécessaires à son activité	Liste des fournisseurs/prestataires	1			0
	3.2. L'entreprise consulte systématiquement les fournisseurs/prestataires en Alsace nécessaires à son activité	Appels d'offres, consultations, ...	2			
	3.3. L'entreprise s'approvisionne auprès de plusieurs fournisseurs/prestataires en Alsace nécessaires à son activité	Contrats, accords, factures, ...	3			
	3.4. L'entreprise s'approvisionne auprès de plusieurs fournisseurs/prestataires du club des entreprises labellisées Alsace Excellence nécessaires à son activité	Contrats, accords, factures, ...	4			
4. L'entreprise développe des partenariats avec des acteurs locaux	4.1. L'entreprise a identifié son potentiel en termes d'échanges ou mutualisation avec des acteurs économiques / industriels en Alsace (économie circulaire (*), mutualisation, économies d'échelle, ...)	Liste des acteurs	1			0
	4.2. L'entreprise met en place ou participe à une ou plusieurs actions de mutualisation avec des acteurs économiques/industriels alsaciens	Accords, partenariats, ...	2			
	4.3. L'entreprise échange des flux (*) de matières ou d'énergie avec des acteurs économiques/industriels d'Alsace	Accords, conventions, factures...	3 (inapplicable pour les entreprises de service)			
5. L'entreprise favorise la création de liens et le partage des connaissances	5.1. L'entreprise fait appel à des structures d'insertion par l'activité économique, en Alsace	Factures	2			0
	5.2. L'entreprise apporte un soutien financier/technique aux structures de formation en Alsace	Conventions, accords de partenariat, factures, ...	1			0
	5.3. L'entreprise est membre d'une ou plusieurs structures représentatives en Alsace	Carte de membre, reçus, ...	1			0
	5.4. L'entreprise sponsorise une ou plusieurs associations en Alsace	Reçus	1			0
	5.5. L'entreprise sponsorise une ou plusieurs actions en Alsace (événements culturels, sportifs, sociaux, ...)	Reçus	1			0
	5.6. L'entreprise réalise des opérations de mécénat (*) en Alsace	Reçus	1			0
6. L'entreprise promeut la démarche Alsace Excellence / le territoire	6.1. L'entreprise réalise des actions de promotion pour l'Alsace et participe à son rayonnement	Participation à des salons, visibilité Alsace	1			0
	6.2. Une fois labellisée, l'entreprise communique en interne et en externe sur le label Alsace Excellence et son engagement	Supports / moyens de communication	1 (inapplicable pour audit initial)			0
	6.3. L'entreprise participe activement à la vie du "club" des entreprises labellisées (réunions, événements, etc.) et / ou coopte d'autres entreprises pour qu'elles s'engagent dans la démarche Alsace Excellence	Participation aux animations, réunions, parrainage	1 (inapplicable pour audit initial)			0

BONUS : éléments pour aller plus loin / peuvent être valorisés par l'auditeur :

Exemples :	L'entreprise dispose d'un plan de continuité d'activité
	L'entreprise s'appuie sur les performances des collaborateurs en terme de RSE (ex. les inclut dans l'intéressement)
Autres initiatives :	« L'entreprise produit localement et valorise cette production par l'accréditation de ses produits à une marque telle que « Savourez l'Alsace », « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », « Fabriqué en Alsace », etc.

maximum 2 points

POINTS BONUS :

0

TOTAL POINTS OBTENUS :

0

Nombre de points maximum atteignables :

21

Pourcentage de critères remplis :

0%

PILIER : ETHIQUE SOCIALE



Caractéristique	Détail de la caractéristique	Exemples d'éléments de preuve	Niveau	équivalences normes	Éléments de preuve de l'entreprise	Niveau retenu
7. L'entreprise a mis en place une stratégie de ressources humaines	7.1. L'entreprise a défini et formulé sa stratégie de ressources humaines (valeurs, politique de recrutement / fidélisation, ...)	<i>stratégie, plan d'actions</i>	2 1 point bonus pour les petites entreprises			0
8. L'entreprise accorde une place importante à la formation de ses collaborateurs	8.1. L'entreprise identifie les besoins en formation de ses collaborateurs	<i>Rapports d'entretien, questionnaires, ...</i>	1	ISO 9001		0
	8.2. L'entreprise établit un plan de développement des compétences annuel	<i>Plan de développement des compétences</i>	2			
	8.3. L'entreprise investit au-delà du minimum légal (au niveau de l'investissement financier ou volume d'heures suivies par collaborateur) dans la formation de ses collaborateurs	<i>Suivi de la réalisation des formations, investissement...</i>	3			
9. L'entreprise propose l'accès à des services, à ses collaborateurs	9.1. L'entreprise propose l'accès à des services (au-delà de la convention collective) à ses collaborateurs : tickets restaurants, produits, achats groupés, tarifs préférentiels, crèche, ...	<i>Factures, accords, notes...</i>	1			0
10. L'entreprise a mis en place un dispositif d'amélioration et de veille de la santé, l'hygiène et de la sécurité de ses collaborateurs	10.1. L'entreprise dispose d'un Document Unique mis à jour au minimum annuellement et met en œuvre le plan d'actions	<i>Document unique, plan d'actions</i>	1			0
	10.2. L'entreprise s'appuie sur cette analyse pour mettre en place une politique spécifique en matière de santé/hygiène/sécurité	<i>Politique, plan d'action</i>	1	ISO 45001		0
	10.3. L'entreprise dispose d'un support de communication permettant d'informer ses collaborateurs et les intervenants extérieurs sur les risques liés à l'activité et sur les règles à respecter	<i>Support de communication, plaquettes, affiches...</i>	1			0
11. L'entreprise met en œuvre une politique de qualité de vie au travail	11.1. L'entreprise met en œuvre des actions concrètes pour améliorer l'environnement physique de travail (bruit, éclairage, température, ergonomie...) et les conditions de vie au travail		1			0
	11.2. L'entreprise met en œuvre des actions concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail (par exemple conciliation vie personnelle/professionnelle, possibilités de réalisation et développement, etc.)	<i>Règlement intérieur, notes de la direction...</i>	1			0
	11.3. L'entreprise met en œuvre une politique de respect de l'égalité professionnelle		1			0
	11.4. L'entreprise met en œuvre des actions concrètes en faveur de la diversité et/ou du handicap		1			0
12. L'entreprise favorise et développe le dialogue social	12.1. L'entreprise favorise et développe le dialogue social	<i>Compte-rendus des CSE, ...</i>	1			0
13. L'entreprise anticipe les besoins en ressources humaines	13.1. L'entreprise a identifié ses besoins en compétences, ses métiers clés	<i>Grille de polyvalence Grille de compétences par poste</i>	1	ISO 9001		0
	13.2. L'entreprise évalue les compétences de ses salariés	<i>Rapports d'entretien, Grilles d'évaluation, ...</i>	2	ISO 9001		
	13.3. L'entreprise établit des plans d'actions pour faire évoluer les compétences	<i>Plans d'actions : formation, investissements spécifiques, parrainage, transmission des compétences...</i>	3 1 point bonus pour les petites entreprises	ISO 9001		
	13.4. L'entreprise a mis en place un accord GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences)	<i>Accord ou convention GPEC</i>	4 1 point bonus pour les petites entreprises			
14. L'entreprise accueille des stagiaires/apprentis/alternants	14.1. L'entreprise fait appel à des stagiaires (au minimum 1 sur les 2 dernières années)	<i>Convention de stage, contrat</i>	1			0
	14.2. L'entreprise fait appel à des stagiaires (tous les ans) ou apprentis/alternants (au minimum 1 tous les 3 ans)	<i>Convention de stage, contrat</i>	2			
	14.3. L'entreprise embauche en CDD ou en CDI des stagiaires/apprentis/alternants (au minimum 1 sur les 2 dernières années)	<i>Convention de stage, contrat, contrat d'embauche</i>	3			
	14.4. L'entreprise propose un parcours d'intégration à ses stagiaires (durée du stage minimum 3 mois) / apprentis/ alternants	<i>Convention de stage, contrat, Planning d'intégration</i>	1 1 point bonus pour les petites entreprises			
	15.1. L'entreprise a conservé un effectif stable par rapport au dernier exercice	<i>Bilan social</i>	1			

15. L'entreprise recrute	15.2. L'entreprise a recruté au moins une personne supplémentaire au cours du dernier exercice	Contrat d'embauche	2 1 point bonus pour les petites entreprises			0	
	15.3. L'entreprise a recruté au moins une personne supplémentaire en CDI au cours du dernier exercice	Contrat d'embauche	3 1 point bonus pour les petites entreprises				
	15.4. L'entreprise a recruté plusieurs personnes supplémentaires et majoritairement en CDI au cours des 3 derniers exercices	Contrat d'embauche	4 1 point bonus pour les petites entreprises				
	15.5. L'entreprise a recruté au moins un jeune (moins de 25 ans) ou un senior (50 ans et plus) au cours des 3 derniers exercices	Contrat d'embauche	1				0
	15.6. L'entreprise propose un parcours d'intégration à chaque nouveau collaborateur	Contrat d'embauche Planning d'intégration	1				0

BONUS : éléments pour aller plus loin / peuvent être valorisés par l'auditeur :

maximum 2 points

Exemples :	L'entreprise a mis en place une stratégie de Marque Employeur (*)
Autres initiatives :	

POINTS BONUS :

0

TOTAL POINTS OBTENUS :

0

Nombre de points maximum atteignables :

28

Pourcentage de critères remplis :

0%

PILIER : RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE



Caractéristique	Détail de la caractéristique	Exemples d'éléments de preuve	Niveau	équivalences normes	Éléments de preuve de l'entreprise	Niveau retenu
16. L'entreprise identifie et limite les impacts de son activité sur l'environnement	16.1. L'entreprise a établi un diagnostic / une étude d'impact pour identifier ses impacts environnementaux (*)	<i>Etat des lieux</i>	1	ISO 14001		0
	16.2. L'entreprise s'appuie sur des études / données quantitatives grâce à des outils : bilan carbone (*), analyse cycle de vie, audit énergétique, analyse environnementale...	<i>Résultats des évaluations</i>	2	ISO 14001		
	16.3. L'entreprise a formulé et mis en place un plan d'actions pour réduire ses impacts environnementaux	<i>Plan d'actions, investissements/achats d'équipements</i>	3	ISO 14001		
17. L'entreprise a mis en place une démarche de tri et de recyclage des déchets	17.1. L'entreprise a identifié ses déchets banals, ses déchets dangereux et ses déchets neutres(*)	<i>État des lieux</i>	1	ISO 14001		0
	17.2. L'entreprise évalue les quantités de ses déchets banals, ses déchets dangereux et ses déchets neutres	<i>Tableau de suivi des quantités par type de déchets</i>	2	ISO 14001		
	17.3. L'entreprise a mis en place des éléments de réduction de ses déchets banals, ses déchets dangereux et ses déchets neutres	<i>Mise en place du tri sélectif, changement du procédé de fabrication, sensibilisation des collaborateurs</i>	3	ISO 14001		
	17.4. L'entreprise a mis en place une démarche de valorisation(*) d'un type de déchets.	<i>Changement du procédé de fabrication, contrat avec un organisme de recyclage, ...</i>	4	ISO 14001		
18. L'entreprise a une démarche de suivi et de réduction de la consommation d'énergie	18.1. L'entreprise a établi un état des lieux énergétique. Elle a identifié les principaux usages énergétiques (process, utilités (éclairage, chauffage, climatisation...))	<i>Etat des lieux</i>	1 (niveau obligatoire)	ISO 50001		0
	18.2. L'entreprise assure un suivi des consommations qui peut comporter des mesures, qui peuvent être le cas échéant des données issues des factures.	<i>Tableau de suivi des consommations, plan de comptage</i>	2	ISO 50001		
	18.3. L'entreprise a identifié des potentiels de gains énergétiques et a établi un plan d'actions	<i>Plan d'action formalisé / plan de performance énergétique</i>	3	ISO 50001		
19. L'entreprise a une démarche de suivi et de réduction de la consommation d'eau	19.1. L'entreprise a établi un état des lieux. Elle a identifié les principaux usages en eau (process, utilités (douches, toilettes, arrosage, ...))	<i>Etat des lieux</i>	1 (niveau obligatoire)	ISO 14001		0
	19.2. L'entreprise assure un suivi des consommations qui peut comporter des mesures, qui peuvent être le cas échéant des données issues des factures	<i>Tableau de suivi des consommations</i>	2	ISO 14001		
	19.3. L'entreprise a identifié des potentiels de gains en eau et a établi un plan d'actions.	<i>Plan d'action formalisé</i>	3	ISO 14001		
20. L'entreprise a une démarche de suivi et de réduction des impacts numériques	20.1. L'entreprise a établi un état des lieux de ses impacts numériques. Elle a identifié ses principaux usages numériques	<i>Matériel, stockage, communication responsable, bonnes pratiques...</i>	1			0
	20.2. L'entreprise réduit ses impacts numériques	<i>Hygiène numérique</i>	2			
21. L'entreprise a une démarche de suivi et de réduction de la consommation de carburant	21.1. L'entreprise a mis en place des actions pour optimiser les déplacements professionnels des collaborateurs et veille à leur utilisation réfléchie	<i>Infrastructures : conférences téléphoniques, visio-conférence, webinar, planification des déplacements, ... Plan de déplacement entreprise</i>	1			0
	21.2. L'entreprise favorise l'utilisation des transports en commun, des transports doux(*) et/ou le co-voiturage pour les déplacements professionnels	<i>Incitation financière bulletin de paie (au-delà des obligations légales), mise à disposition de vélos, intranet/panneaux permettant l'organisation du co-voiturage, ...</i>	1			0
	21.3. L'entreprise a mis en place des actions pour optimiser les transports amont et aval des marchandises	<i>Suivi d'indicateurs : nombre de livraisons, poids moyen livré, nombre de fournisseurs, ...</i>	1 (Non Applicable pour les entreprises de services)			0
	21.4. L'entreprise a investi dans des véhicules moins polluants ou hybrides ou électriques (sur les 3 dernières années) ou dans l'auto-partage	<i>Factures, parc automobile, vélos ...</i>	1 (Non Applicable pour les entreprises qui ne possèdent pas de véhicules en propre)			0
	22.1. L'entreprise a sensibilisé ses collaborateurs aux éco-gestes (sur les 3 dernières années).	<i>Affiches, animations, réunions, attestations de formation, ...</i>	1			0

22. L'entreprise avec l'aide de ses collaborateurs prévient et réduit les impacts de son activité sur l'environnement	22.2. L'entreprise favorise l'utilisation des transports en commun, des transports doux(*) et/ou le co-voiturage sur les déplacements domicile-lieu de travail	<i>Incitation financière bulletin de paie (au-delà des obligations légales), mise à disposition de vélos, intranet/panneaux permettant l'organisation du co-voiturage, ...</i>	1			0
	22.3. L'entreprise participe au financement (au-delà des obligations légales) des abonnements de transport en commun de ses collaborateurs ou a formé des collaborateurs à l'éco-conduite (sur les 3 dernières années)	<i>Feuilles de paie, factures Attestations de formation</i>	1			0
23. L'entreprise intègre des critères environnementaux /sociaux dans les cahiers des charges des produits/matériels/services achetés	23.1. L'entreprise a identifié les critères environnementaux (critères d'efficacité énergétique, d'économie d'eau, d'éco-conception, ...)/sociaux susceptibles d'être intégrés dans les cahiers des charges des produits/matériels/services	<i>Listing, comptes-rendus de réunions, fiches techniques,</i>	1			0
	23.2. L'entreprise a intégré des critères environnementaux/sociaux dans toute ou partie des cahiers des charges des produits/matériels/services	<i>Cahiers des charge, fiches techniques, instructions, ...</i>	2			
	23.3. L'entreprise dialogue avec ses fournisseurs et ses prestataires en vue de l'amélioration des critères environnementaux/sociaux des produits/ matériels/ services	<i>Accords de partenariat, cahiers des charges</i>	3			
24. L'entreprise déploie une démarche d'écoconception.	24.1. L'entreprise investit dans des projets d'éco-conception (*) (réduction des rejets et des consommations sur tout le cycle de vie du produit ou du service)	<i>Lettre de mission, contrats, factures, ...</i>	2	1 point bonus pour les petites entreprises		0
25. L'entreprise s'approvisionne en ressources durables	25.1. L'entreprise s'approvisionne en ressources durables (*) (ressources qui limitent les rejets et l'impact sur l'environnement).	<i>Cahiers de charges, fiches techniques, factures, ...</i>	1	1 point bonus pour les petites entreprises		0
26. L'entreprise s'engage en faveur de la biodiversité / la préservation de la faune et la flore	26.1. L'entreprise a mis en place des actions destinées à favoriser ou à préserver la biodiversité (*) (sur les 3 dernières années)	<i>Plantations d'essences locales, actions sur les prestations liées aux espaces verts, financement d'actions locales (préservation/ réhabilitation de sites, d'espèces, ...) / ou non locales (compensation carbone)</i>	1			0
	26.2. L'entreprise a mené des actions de sensibilisation de ses collaborateurs à la biodiversité (sur les 3 dernières années)		1			0

BONUS : éléments pour aller plus loin / peuvent être valorisés par l'auditeur :

maximum 2 points

Exemples :	
Autres initiatives :	

POINTS BONUS :

0

TOTAL POINTS OBTENUS :

0

Nombre de points maximum atteignables :

30

Pourcentage de critères remplis :

0%

PILIER : PERFORMANCE ECONOMIQUE



Caractéristique	Détail de la caractéristique	Exemples d'éléments de preuve	Niveau	équivalences normes	Éléments de preuve de l'entreprise	Niveau retenu
27. L'entreprise crée de la valeur ajoutée en Alsace	27.1. La Valeur Ajoutée (*) de l'entreprise est stable sur les 3 derniers exercices (+ ou - 5%). À défaut de la VA le critère s'applique au Chiffre d'Affaires (CA) ou au volume de production	Compte de résultat	1			0
	27.2. La Valeur Ajoutée de l'entreprise augmente au-delà de 5% sur les 3 derniers exercices. À défaut de la VA le critère s'applique au Chiffre d'Affaires (CA) ou au volume de production	Compte de résultat	2			
28. L'entreprise est performante et solide financièrement	28.1. La Capacité d'Auto-Financement (CAF) (*) est positive. (Pour les groupes : Résultat d'Exploitation *)	Compte de résultat	1			0
	28.2. La Capacité d'Auto-Financement (CAF) est positive et stable (+ ou - 5%) par rapport à l'exercice précédent. (Pour les groupes : Résultat d'Exploitation)	Compte de résultat	2			
	28.3. La Capacité d'Auto-Financement (CAF) est positive et en hausse (+ de 5%) par rapport à l'exercice précédent. (Pour les groupes : Résultat d'Exploitation)	Compte de résultat	3			
29. L'entreprise a identifié les risques et opportunités liés à son activité	29.1. L'entreprise assure une veille (marchés, produits) et a mis en place un système de suivi de l'évolution réglementaire et technologique qui touche l'activité de l'entreprise	Abonnement, procédure, alertes informatiques, veille sous-traitée, ...	2			0
	29.2. L'entreprise a identifié les risques et les opportunités liés à son activité	Business Plan, SWOT...	2			0
30. L'entreprise a mis en place un dispositif de suivi de la qualité des produits ou services livrés par les fournisseurs ou les prestataires	30.1. L'entreprise a formalisé ses exigences pour les produits/prestations nécessaires à son activité	Cahier des charges, fiches techniques, instructions, ...	1	ISO 9001		0
	30.2. L'entreprise sélectionne ses fournisseurs et ses prestataires en fonction de ses exigences	Analyse des offres, grille de cotation, ...	2	ISO 9001		
	30.3. L'entreprise vérifie la conformité des produits/prestations à ses exigences	Enregistrement de contrôles à réception, bilan de fin de mission, procès-verbal de réception, ...	3	ISO 9001		
	30.4. L'entreprise a mis en place une structure de dialogue organisée avec ses fournisseurs et ses prestataires	Réunions, conférences, conventions, colloques, salons, webinar, ...	4	ISO 9001		
31. L'entreprise a un dispositif de recueil des réclamations des clients	31.1. Le dispositif de recueil des réclamations existe mais il n'est pas formalisé	Mails, courriers de réclamation, ...	1	ISO 9001		0
	31.2. Le dispositif de recueil des réclamations des clients est formalisé mais n'est pas suivi	Procédure, instruction, ...	2	ISO 9001		
	31.3. Le dispositif de recueil des réclamations prévoit que toutes les réclamations des clients fassent l'objet d'un enregistrement et d'une réponse	Procédure, instruction, ... + courriers, mails réponses	3	ISO 9001		
	31.4. Le dispositif de recueil des réclamations prévoit que toutes les réclamations fassent l'objet d'un enregistrement et d'une réponse. L'ensemble des réclamations fait l'objet d'une analyse et devient source de progrès pour l'entreprise.	Procédure, instruction, courriers de réponse, tableau de suivi des réclamations, synthèse des réclamations, plan d'actions	4	ISO 9001		
32. L'entreprise a mis en place un dispositif d'évaluation de la satisfaction et d'écoute des clients	32.1. L'entreprise a mis en place un dispositif d'évaluation de la satisfaction et d'écoute des clients (questionnaire ou autre moyen).	Enquête client, comptes-rendus de réunion, suivi du taux de fidélisation, mise à disposition d'outils de recueil d'information...	1	ISO 9001		0
	32.2. L'entreprise a mis en place un dispositif d'évaluation de la satisfaction et d'écoute des clients (questionnaire ou autre moyen). Cette évaluation est réalisée de manière régulière. L'entreprise analyse, à fréquence régulière, les retours de ces évaluations et met en place, le cas échéant, des actions d'amélioration.	Analyse, plan d'actions, ...	2	ISO 9001		
	32.3. L'entreprise a mis en place un dispositif d'évaluation de la satisfaction et d'écoute des clients (questionnaire ou autres moyens). Cette évaluation est réalisée de manière régulière. L'entreprise analyse, à fréquence régulière, les retours de ces évaluations, met en place, le cas échéant, des actions d'amélioration et les communique à ses clients.	Courrier, rapport d'activité, newsletter, ...	3	ISO 9001		
	33.1. L'entreprise développe de nouveaux produits/services	Avis de publication au BOPI (Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle), Brevet, Enveloppe Soleau	1			

33. L'entreprise innove	33.2. L'entreprise a mis en place un système de gestion de projets	<i>Procédures, lettres de mission, organisation dédiée (fiche de postes, organigramme, ...)</i>	2			0
	33.3. L'entreprise a mis en place une organisation favorisant l'innovation (service R&D par exemple)	<i>Service R&D, Bureau d'étude, etc.</i>	3			
	33.4. L'entreprise investit dans des projets de recherche (sur les 3 dernières années) ou a mis en place des partenariats de recherche	<i>Crédit Impot Recherche, Conventions, accords de partenariat, factures, ...</i>	1			0
34. L'entreprise a mis en place un dispositif dédié au développement de marchés	34.1. L'entreprise a établi un diagnostic ou mené une étude de marché pour évaluer sa capacité à se développer au niveau national ou international	<i>Étude de marché</i>	1			0
	34.2. L'entreprise commercialise ses produits au niveau national	<i>Liste clients, factures émises, bons de livraison, ...</i>	2			
	34.3. L'entreprise exporte une partie de sa production	<i>Liste clients, factures émises, bons de livraison, ...</i>	3			
	34.4. L'entreprise dispose de salariés dédiés à l'export	<i>Contrats de travail, fiche de poste, organigramme, ...</i>	4			

BONUS : éléments pour aller plus loin / peuvent être valorisés par l'auditeur :

maximum 2 points

Exemples :	L'entreprise a mis en place une structure de dialogue organisée avec ses clients	<i>Réunions, conférences, conventions, salons, webinar, ...</i>
Autres initiatives :		

POINTS BONUS :

0

TOTAL POINTS OBTENUS :

0

Nombre de points maximum atteignables :

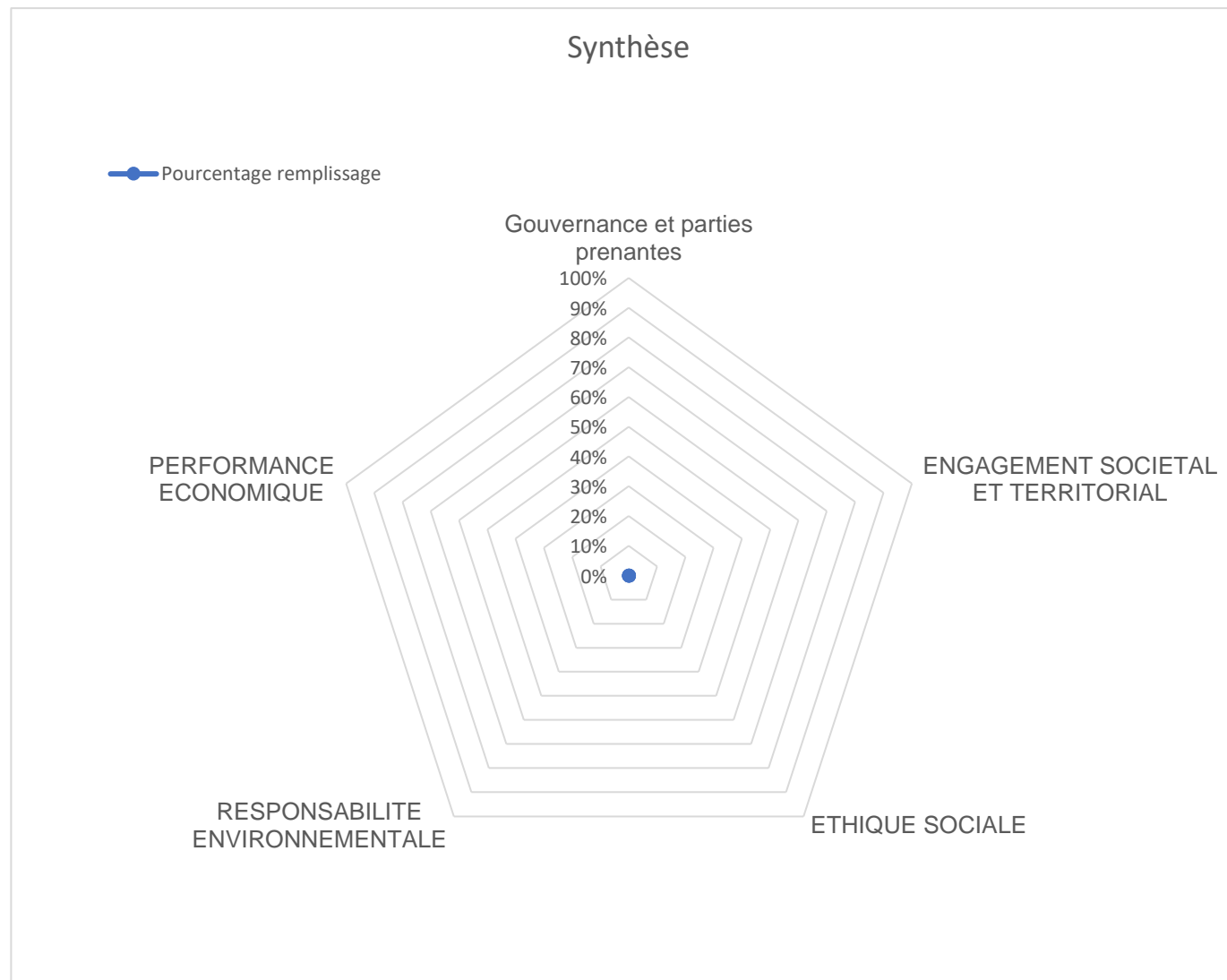
28

Pourcentage de critères remplis :

0%

SYNTHESE DE L'EVALUATION

	Note obtenue	Points possibles	Pourcentage remplissage
Gouvernance et parties prenantes	0	28	0%
ENGAGEMENT SOCIETAL ET TERRITORIAL	0	21	0%
ETHIQUE SOCIALE	0	28	0%
RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	0	30	0%
PERFORMANCE ECONOMIQUE	0	28	0%



LEXIQUE

Critère	Terme	Définition, explication complémentaire
I.	VISION =	La vision de l'entreprise constitue une projection dans le futur. Elle exprime un état souhaitable et fixe des objectifs ambitieux, qui guident les actions de l'entreprise. Communiquée aux collaborateurs et les partenaires, elle permet de les impliquer et les embarquer dans le projet de l'entreprise.
II.	VALEURS =	Les valeurs d'une entreprise sont les idées et les croyances qui guident ses actions au quotidien. Elles sont constituées des principes fondamentaux qui régissent l'approche de travail de l'entreprise, les conditions de collaboration entre collègues et le bien-être des salariés.
III.	RAISON D'ETRE =	La raison d'être d'une entreprise traduit un objectif d'intérêt général qui va au-delà de la simple recherche par l'entreprise du profit à court terme. Elle s'inscrit dans son objet social et va même au-delà. L'entreprise affecte les moyens nécessaires à la poursuite de cet objectif.
VII.	PARTIES PRENANTES =	Une « partie prenante », selon la norme ISO 26000 est « un individu ou un groupe ayant un intérêt dans les décisions ou les activités d'une organisation ». Les parties prenantes les plus fréquemment citées : les clients, actionnaires, salariés, mairies et pouvoirs publics, fournisseurs, générations futures, associations...
4.1.	ECONOMIE CIRCULAIRE =	La transition vers une économie circulaire appelle une consommation sobre et responsable des ressources naturelles non renouvelables et des matières premières primaires, ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits. La promotion de l'écologie industrielle et de la conception écologique des produits, l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables gérées durablement, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité." - Art. L. 110-1-1. du code de l'environnement – le Sénat, le 16 février 2015.
4.3.	ECHANGE DE FLUX DE MATIERE OU D'ENERGIE =	Échange de flux de matière ou d'énergie avec des acteurs du territoire : Il existe deux grands types de synergies : Synergies de substitution : il s'agit de remplacer, dans son process industriel, la source d'une partie de ses intrants, qu'il s'agisse de matières (par exemple : granulats, fibres de bois, déchets verts...) ou fluides (par exemple : énergie, eau, chaleur...). Pour ce faire, l'achat de ces intrants ne se fait plus forcément auprès d'un opérateur dédié, mais auprès d'un « voisin », chez qui le flux en question était considéré comme un déchet inutilisable, un excédent, un co-produit, etc. Synergies de mutualisation : il s'agit de mettre en commun ses besoins et de mutualiser une partie de ses achats de biens, de services, d'espace de stockage, etc. Par exemple : groupement de commandes pour des fournitures de bureau, pour un service de collecte des déchets, création d'une entité nouvelle pour mettre en place des fonctions logistiques, partage d'équipement, création d'activités et développement de filières locales.
5. 6.	MECENAT =	Soutien financier, humain ou matériel apporté sans contrepartie directe par une entreprise à une action ou activité d'intérêt général (solidarité, environnement, culture, recherche). En fiscalité et en comptabilité, il est considéré comme un don. Est considéré comme du mécénat, tout don aux organismes suivants : - l'État et ses établissements publics, - collectivité locale – fondation ou association reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général (à but non lucratif), - fonds de donation, - organisme agréé sans but lucratif dont l'objet exclusif est de verser des aides financières aux PME, - organisme du spectacle vivant pour des activités de diffusion d'oeuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque, ni pornographiques ni violentes, - société ayant pour activité principale l'organisation d'expositions d'art contemporain, - établissement d'enseignement supérieur public ou privé agréé.
bonus pilier social	MARQUE EMPLOYEUR =	La Marque employeur désigne la stratégie marketing, d'image et de marque mise en place par l'entreprise afin de présenter l'entreprise en vue de répondre aux problématiques liées à la gestion des ressources humaines et au recrutement.
16.1.	IMPACT ENVIRONNEMENTAL =	toute modification de l'environnement (l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations), négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services de l'entreprise.

16.2.	BILAN CARBONE =	La méthode du bilan carbone permet de comptabiliser les émissions, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre d'une activité ou d'un site. C'est la première étape d'un diagnostic climat d'une activité ou d'un site. En hiérarchisant les différents postes d'émissions en fonction de leur importance, elle facilite la mise en place d'actions prioritaires de réduction de ces émissions.
	<i>Evaluation des gaz à effets de serre :</i>	L'évaluation des gaz à effet de serre est obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés (cf article 75 de la loi Grenelle II). Le bilan GES réglementaire intègre uniquement les Scopes 1 et 2 (Scope 1 : émissions directes, Scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie de réseau) mais 75 % des émissions en moyenne sont comprises dans le Scope 3 (toute autre émission indirecte).
17.1.	DECHET INDUSTRIEL BANAL =	Déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères : cartons, verre, déchets de cuisine, emballages, déchets textiles...
	DECHETS DANGEREUX =	Déchets issus de l'activité industrielle qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté.
	DECHETS NEUTRES OU INERTES =	Déchets sans interactions chimiques ou biochimiques avec l'environnement, soit parce que ses matériaux constitutifs le sont (ex. sable, argile), soit parce qu'ils le sont devenus.
17.4.	VALORISATION DES DECHETS =	Consiste à les traiter pour permettre leur réemploi, leur réutilisation ou recyclage. Différents types de valorisation :
	<i>Recyclage matière et organique :</i>	le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit
	<i>Réemploi :</i>	le produit usagé, après réparation ou remise à l'état neuf, est à nouveau utilisé pour le même usage ou un usage différent
	<i>Réutilisation :</i>	le produit est utilisé plusieurs fois pour le même usage
21.2. et 22.2.	TRANSPORTS DOUX =	Les transports doux caractérisent tous les modes de transports sans moteurs, qui ne génèrent pas de pollution ou de gaz à effet de serre. Ce sont : La marche à pied, le vélo, le tricycle, le vélomobile, le roller, la patinette, la trottinette, la planche à roulette (skate-board)
	DEMARCHE D'ECO-CONCEPTION =	L'écoconception consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou services. Elle a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie : extraction des matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie. Elle se caractérise par une vision globale de ces impacts environnementaux : c'est une approche multi-étapes (prenant en compte les diverses étapes du cycle de vie) et multi-critères (prenant en compte les consommations de matière et d'énergie, les rejets dans les milieux naturels, les effets sur le climat et la biodiversité). L'écoconception est mise en œuvre par une entreprise ou un organisme public, mais elle implique un grand nombre d'acteurs tout au long de la chaîne de valeur du produit et même au-delà, en incluant les consommateurs ou utilisateurs et jusqu'aux récupérateurs et recycleurs. Sa richesse tient dans l'examen des relations qui existent entre les choix de conception relatifs à un produit et les flux de matière et d'énergie qui en résultent tout au long de son cycle de vie. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – 7 mars 2014
25.1.	RESSOURCES DURABLES =	Approvisionnement (en eau, en air, en sol et en matières premières) qui favorise les matières recyclées, une exploitation efficace des ressources renouvelables respectueuse de leurs conditions de renouvellement ainsi qu'une extraction des matières premières en utilisant les meilleures technologies disponibles en limitant les impacts sur l'environnement et sans gaspillage.
26.1.	BIODIVERSITE =	Contraction de biologique et de diversité, représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques. Les humains constituent l'un des maillons de cette diversité biologique. Mais la biodiversité va au-delà de la variété du vivant ! Cette notion intègre les interactions qui existent entre les différents organismes précités, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie. D'où sa complexité et sa richesse.
27.1.	VALEUR AJOUTEE BRUTE =	Chiffre d'affaires - consommations intermédiaires (coût des éléments incorporés dans la production)
28.1.	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT =	Résultat + charges non monétaires - produits non monétaires - Produits de cessions d'actifs
28.1.	RESULTAT D'EXPLOITATION =	Produits d'exploitation – charges d'exploitation